



Parentis-en-Born
Le 29 juillet 2026

Ville de
Parentis-en-Born

Département des Landes

Références : 2026-1201

Services : DGS

Suivi par : Alexandra Lelong

Objet : **Attestation pour les entreprises et professionnels libéraux**

Je soussignée, Madame Marie-Françoise NADAU, maire de Parentis en Born, atteste que, sur ordre de M. le préfet des Landes, la commune a été évacuée à compter du jeudi 23/07/2026 - 22 heures au lundi 27/07/2026 - 21h, selon les modalités suivantes :

- 23/07/2026 - 22 heures : évacuation de l'ensemble des campings et des habitations des quartiers suivants :
 - Route du Blaise
 - Chemin de la Craste de Gnoy
 - Route de Lahitte
 - Chemin de Bétan
 - Route de Dubos
 - Chemin de Lалуque
 - Chemin de Sencey
 - Chemin de Pistole
 - Route de Roupit
 - Chemin de Roupit
 - Chemin de Herroun
 - Route Théophile Gautier
- 24/07/2026 - 16h45 : évacuation du centre-ville et du quartier Lahitte, entraînant la fermeture de toutes les entreprises et professionnels libéraux également.

Le retour à domicile a été autorisé par M. le préfet des Landes le lundi 27/07/2026 à 21 heures.

Fait pour valoir ce que de droit,

Marie-Françoise NADAU,
Madame Le Maire.

Tél : 05 58 78 40 02
courrier@parentis.fr
www.parentis.fr



Toute correspondance est à adresser à : **Mme le Maire** - Hôtel de Ville - 258 Avenue Maréchal Foch - BP 42 - 40161 Parentis-en-Born Cedex